



Mairie de LANTOSQUE
06450

Tél. : 04.93.03.00.02

Fax : 04.93.03.03.12

INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNEE 2020- 2021

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le **dossier d'inscription pour votre enfant à l'école communale de LANTOSQUE pour l'année 2020 – 2021.**

Nous vous demandons de bien vouloir le renseigner et le retourner à la Mairie de Lantosque.

Pour les inscriptions à la cantine, vous êtes priés de venir en mairie afin de renseigner l'imprimé réservé à cet effet.

Services périscolaires 2020 – 2021 :

- La cantine fonctionne en 2 services, le premier de 11h30 à 12h15 pour les plus petits, le second de 12h30 à 13h15 pour les plus grands.
- Pour inscrire votre enfant à la garderie, veuillez contacter l'ANFAN (Association Nature et Formation dans les Alpes-Maritimes), dont le siège est situé à Roquebillière au : 04.93.03.45.40 ; l'inscription peut également se faire sur place à l'école le matin, ou le soir à partir de 16h30.

M. Lutun et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Cordialement,

Le Maire,

Jean THAON

Le Directeur,

Henri-Pierre LUTUN



Mairie de LANTOSQUE
06450
Tél. : 04.93.03.00.02
Fax : 04.93.03.03.12

**DOSSIER D'INSCRIPTION
SCOLAIRE
ANNEE 2020 - 2021**

I – Renseignements concernant l'enfant :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de Naissance :
CLASSE 2020/2021 :	

II - Renseignements sur la famille :

	Père (ou représentant légal)	Mère (ou représentant légal)
Nom :		
Prénom :		
Profession		
Adresse		
Tél. Domicile :		
Tél. Portable :		
Tél. Travail :		
Adresse mail		

Nom et Prénom des frère(s) et sœur(s)	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté

III – Transport scolaire :

Votre enfant empruntera-t-il :

Le bus scolaire desservant Pélasque oui non

Le bus scolaire desservant le village oui non

IV - Renseignements en cas d'urgence :

Médecin traitant exerçant dans la vallée :

Nom :

Adresse :

Tél :

En cas d'accident grave, l'école peut-elle se charger de l'hospitalisation de votre enfant ?

Oui

Non

En cas d'accident pendant la cantine ou la garderie, la mairie peut-elle se charger de l'hospitalisation de votre enfant ?

Oui

Non

Personnes à prévenir en cas d'urgence (si vous n'êtes pas joignable):

Nom Prénom Lien avec l'enfant Tél domicile Tél Portable Tél Travail	
Nom Prénom Lien avec l'enfant Tél domicile Tél Portable Tél Travail	
Nom Prénom Lien avec l'enfant Tél domicile Tél Portable Tél Travail :	

Date et signature :

Article R 131-3 du Code de l'Education.

Ces informations sont recueillies dans le cadre des obligations du Maire concernant les enfants soumis à l'obligation scolaire. Elles sont conservées de façon confidentielle et ne sont utilisées qu'à ces fins. Ces informations feront l'objet d'un traitement informatisé, toute personne intéressée peut demander la consultation des informations nominatives la concernant ainsi que les modifications à effectuer auprès du Maire de Lantosque.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

* **Pour une première inscription ou un changement d'établissement scolaire :**

- Justificatif de domicile
- Copie du livret de famille
- Copie de la rubrique vaccination du carnet de santé
- Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité
- Certificat de radiation (pour les élèves scolarisés dans un autre établissement)

* **Pour une réinscription :**

- Copie de la Rubrique Vaccinations du Carnet de Santé de votre enfant

NB : Le dossier peut être transmis sous pli confidentiel.